

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220455

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à 20 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation 06 avril 2022	Étaient Présents : MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PITOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.
Date d'affichage 06 avril 2022	
Nombre de conseillers En exercice : 42 Présents : 31 Votants : 35	Étaient excusés : M. CHÉRON Michel M. FOUCAULT Yves M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à Annie NELET M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT M. MORIN Sébastien M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT M. PARIS Hubert M. PLUT Jean-Claude M. POTTIER Louis Mme HAUSSON Françoise donne pouvoir à Catherine MENU Mme RENARD Candy

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220412-D20220455-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

Mme MENU Catherine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : OFFICE DE TOURISME DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales, relatif à l'attribution des subventions,

Vu la délibération n°20170303 du 30 mars 2017 du conseil communautaire fixant les conditions d'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération n° 20220203 du 24 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 du budget principal et notamment l'annexe B8.1 relatif aux subventions versées dans le cadre du vote du budget,

Vu la convention d'objectif 2022-2024 entre l'Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille et la communauté de communes définissant les missions de l'association et la contribution financière de la CCVBA,

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a attribué une subvention de fonctionnement 2022 à l'association de l'Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille à hauteur de 105 000 €.

Par suite d'échanges avec les membres de l'association et afin de maintenir le service proposé, Monsieur le Président propose d'augmenter la subvention de 15 000€, soit 120 000€ pour 2022.

Après en avoir délibéré, et après avoir voté par :

Votants : 35

Voix POUR : 28

Abstentions : 7

Le Conseil Communautaire, à la majorité :

- **ATTRIBUE** une subvention complémentaire pour 2022 au profit de l'Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille, d'un montant de 15 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

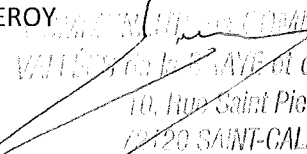
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 13 avril 2022

Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
61120 SAINT-GALAIS